



Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 08/20

Assainissement des collecteurs de l'Auberge Communale, parcelle no. 82, rue du Centre 59

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'épuration chargée d'examiner le préavis susmentionné s'est réunie chez soi en visio-conférence le jeudi 16 avril à 20h00.

La commission était constituée de la manière suivante :

Président	:	Monsieur	Olivier Chappuis	asse
Membres	:	Messieurs	Thomas Beck	icd
			Benito Quintas	asse
			Patrick Strobel	icd
			Olivier Ruegg	asse
			Carlos Rodriguez	asse
Rapporteur :		Monsieur	Cédric Glauser	icd
Délégué municipal :		Monsieur	Marcel Panzera	icd

Préambule

La commission d'épuration remercie la Municipalité, représentée par Monsieur Marcel Panzera, ainsi que M. Mercier du bureau Schopfer & Nigli et M. Condé du bureau technique de la Commune, pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées et les réponses précises apportées aux questions posées.

Introduction

C'est à la suite d'un puissant orage, lors de l'été 2017, que le Centre de Loisirs ainsi que d'autres locaux ont été partiellement inondé, mais sans gravité.

Historique

Après un contrôle caméra, il a été constaté que les racines d'un arbre remontaient dans les canalisations de drainage. Un rapport daté 1995 indique que les eaux de toitures étaient raccordées aux drainages, ce qui ne se fait plus dans les constructions actuelles.

Objet

Il s'agit donc de séparer les eaux des toitures et du parking, des eaux de drainage.

Projet

Descriptif des travaux à réaliser :

Un nouveau collecteur qui regroupe les eaux du parking et des toitures, sera réalisé.

Les collecteurs situés au sud de la parcelle seront intégralement remplacés : ils sont endommagés par les racines, présentent des contre-pentes et sont parfois ovalisés.

Le remplacement des arbres 1 et 2 devant le Centre de Loisir sera effectué par Charmoy qui a présenté un devis de CHF 750.- pour 2 arbustes indigènes de 3m de hauteur. Une mise à l'enquête publique sera faite pour l'arrachage d'un ou deux arbres. La creuse sera effectuée par l'entreprise de génie-civil mandatée.

Les conduites à proximité des arbres seront bétonnées afin d'éviter de nouveaux dégâts dus aux racines.

Les drainages feront l'objet d'un rinçage annuel afin de prévenir tout problème futur.

Le pavage après travaux sur le parking et sur le devant du Centre de Loisir, sera réalisé par M. Jordan, maître paveur qui travaille régulièrement pour notre commune.

Une nouvelle conduite d'eau potable (partie privée) en polyéthylène remplacera l'existante en acier qui date de 1984. Une nouvelle mise à terre du bâtiment par un ruban de cuivre sera réalisée par un électricien.

Adjudication

Les travaux de Génie Civil ont été attribués à l'entreprise AGV Toni Sàrl

Coût des travaux et financement

Selon le tableau de la page 6 du préavis, les travaux représentent un montant total de CHF 280'104.-net TTC.

Planning des travaux

Les travaux se dérouleront, sous la direction du bureau Schopfer et Nigli, du 3 août au 30 septembre, pendant la fermeture de l'Auberge, soit sur une durée de 2 mois environ ; ces dates sont indicatives et peuvent être avancées si besoin.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis 08/20.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE


- Vu le préavis municipal 08/20
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'accorder un crédit de CHF 280'104.- pour assainir les collecteurs d'assainissement et de renouveler son branchement d'eau potable de l'Auberge Communale de St-Sulpice ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.
- D'amortir ce montant par le fonds de réserve des bâtiments communaux et scolaires, dont le solde se montait au 31 décembre 2018 à CHF 1'264'521.96.

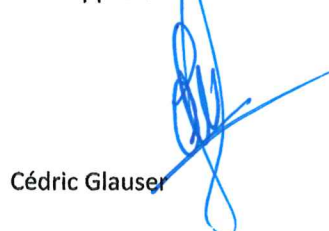
AU NOM DE LA COMMISSION D'EPURATION

Le Président



Olivier Chappuis

Le Rapporteur



Cédric Glauser